



Le 12 janvier 2018

La filière bois, la santé et le tourisme au cœur de la coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

Suite à une démarche initiée en mars 2017, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, concrétisent leur coopération par la signature du premier contrat de réciprocity Ville-Montagne relatif à la forêt, avec le soutien des Collectivités forestières d'Occitanie.

En effet, ce 12 janvier, Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Francis Cros, Président de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie et Robert Bousquet, Maire de Lacaune et Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, ont signé officiellement ce partenariat dont les objectifs multiples se déclinent en 6 axes de coopération. La filière bois, la santé et le tourisme sont au cœur des échanges.

Favoriser le développement réciproque des territoires

Territoires aux topologies, aux démographies et aux économies contrastées, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc savent s'enrichir de leurs expériences pour développer une collaboration efficace, réciproque et complémentaire bénéficiant à leurs deux territoires.

Cette coopération témoigne de la volonté de Montpellier Méditerranée Métropole de participer activement à un partenariat équilibré et respectueux, au bénéfice d'un territoire plus large que la Métropole de Montpellier, à l'échelle de la Région Occitanie. Elle s'inscrit dans le développement des relations d'interdépendance entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales au profit d'un développement coopératif et réciproque de ces différents espaces, souhaité par l'Etat et



l'ensemble des acteurs locaux, décliné à la fois dans le Pacte Etat-Métropoles du mois de juillet 2016 et dans le Pacte d'Innovation Montpellier Capital Santé et son volet coopération territorial signé le 5 janvier 2017. Cette alliance de deux territoires unissant leurs différences et leur dynamisme au bénéfice de l'intérêt général bénéficiera d'une partie des 300 000 euros de crédits d'études mobilisés par la Métropole de Montpellier au titre de la coopération interterritoriale et bénéficiant de 240 000 euros de financement d'Etat.



@PresseMTP | #Coopération

2 TERRITOIRES CONTRASTES POUR UNE COOPERATION EFFICACE

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE & COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		CC DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
	450 000	HABITANTS	8000
	31	COMMUNES	19
	43 000	HECTARES	74 000
	92 000	LOGEMENTS	8500
	201 000	EMPLOIS	4000

La filière bois, le tourisme et la santé au cœur des échanges

Six axes de coopération sont partagés par Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. 4 d'entre eux concernent la filière bois, point central du partenariat.

Une coopération innovante autour de la forêt et de la filière bois

Atout principal du territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc, la forêt couvre 50 à 60% de son territoire. C'est autour de cette richesse, que le partenariat, soutenu par les Collectivités forestières d'Occitanie, s'articule.

Il s'agit d'abord de pérenniser et de renforcer la filière bois, en développant des actions dans les 4 thématiques suivantes :

- La pérennisation de la filière bois énergie : structuration de la filière amont de production, conclusion de contrats d'approvisionnement de moyen termes, développement et diversification de l'utilisation du bois énergie (poursuite de la réalisation d'un parc de chaufferie de dernière génération de grande capacité pour le chauffage urbain, mise en place de chaufferies de petite et moyenne capacité pour les équipements publics, promotion de solution bois énergie dans l'habitat individuel),
- Le renforcement de la filière bois-construction: sensibilisation de l'ensemble des acteurs, référence à la marque «bois des territoires du massif central» dans les consultations, formation des acteurs, réalisation de bâtiments de références : écoles, crèches, logements collectifs,
- Le développement d'une filière locale de mobilier bois intérieur et extérieur : référencement des produits, des entrepreneurs, des producteurs et des revendeurs locaux, mise en synergie des acteurs de la filière bois, des designers et des architectes locaux, lancement d'appel d'offres et constitution de groupements d'achats «mobilier bois»,
- La mobilisation de moyens financiers innovants pour agir en faveur du reboisement, de la préservation de la biodiversité et de la compensation carbone.

Une partie de l'approvisionnement du réseau de chaleur et de froid de Montpellier Méditerranée Métropole (de 5000 à 10 000 tonnes de plaquettes par an) sera progressivement assurée par du bois en provenance des forêts du Haut Languedoc.

Une offre touristique basée sur des atouts réciproques

Les deux territoires s'associent pour mettre en place des offres communes, basées sur leurs atouts respectifs. Ainsi, au sein de la Métropole de Montpellier sera assurée la promotion des paysages, des activités de pleine nature et des produits du terroir du Haut-Languedoc. Des manifestations sont prévues réciproquement pour la promotion des vins du grand Montpellier. Des offres touristiques structurées autour du patrimoine sacré et vernaculaire des territoires seront également proposées. Enfin, les 2 territoires, reliés par la voie d'Arles du chemin de St Jacques de Compostelle comptent organiser un événement sportif conjoint (trail, course VTT...)

Des organisations et des techniques de santé adaptées aux réalités et aux contraintes des territoires

Afin de favoriser la mise en place d'une offre de soin plus adaptée à la moyenne montagne du Languedoc, les deux partenaires vont favoriser les échanges entre les praticiens de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, la faculté de médecine et le CHU de Montpellier.

Il s'agit également de créer des passerelles entre les acteurs de la santé des deux territoires pour créer et développer des produits, des procédés et des innovations techniques destinés aux soins en zone rurale et montagneuse (télé opération, contrôle des actes de soin à distance, auto diagnostic ou télédiagnostic, suivi médical à distance...)

Cette première expérience pourra être mise à profit pour mettre en œuvre des partenariats similaires avec d'autres territoires forestiers de moyenne montagne, historiquement partenaires de l'aire urbaine montpelliéraine au sein du massif cévenol.

Contacts presse >>

Communauté de Communes Monts de Lacaune Montagne du Haut-Languedoc

Vanessa FEDERICO / Tél : 05.32.11.09.25
vanessa.federico@ccmlhl.fr

Collectivités forestières Occitanie

Léa FABRE / Tél. 07 84 53 88 00
lea.fabre@communesforestieres.org

Montpellier Méditerranée Métropole

Ophélie FLOHIC / 04 67 13 60 20 / 06 75 92 55 25
o.flohic@montpellier3m.fr